

II) LA FORMATION PRATIQUE

Pour valider la formation, une expérience pratique réalisée simultanément ou non avec la formation théorique et équivalente à **quinze jours** au moins doit être accomplie dans une association sauf si le candidat à la formation bénéficie de la dispense de l'expérience pratique pour valider la formation. La formation pratique est effectuée avec le tutorat d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association. Elle fait l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique portée sur le livret de formation.

Cette formation pratique comprend notamment :

- la présentation de l'ensemble des activités de l'association ;
- des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif ;
- une participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association

LES CEMÉA, QUI SOMMES-NOUS ?

Association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, les CEMEA sont un vaste mouvement d'éducation et de formation de praticiens engagés dans des actions du champ éducatif, social et culturel.

Ils s'efforcent de vivre et de faire vivre dans la pratique quotidienne, par l'action des militants, une pédagogie de l'Éducation Nouvelle.

- UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION
- UN ORGANISME DE FORMATION
- UN ORGANISME DE CONSEIL
- UN ACTEUR DE PROXIMITÉ



CEMÉA MARTINIQUE

accueil@cemea-martinique.org

audrey.mence@cemea-martinique.org

<https://cemea-antillesguyane.org>

<https://formations-benevoles.org/martinique/>

Tél : 05 96 60 34 94 / 05 96 51 57 26

Centre Victor Marty :

3 Rue des Nénuphars

97232 Le Lamentin



SIEGE :

10 Rue Lazare Carnot
97200 Fort-de-France

CERTIF' ASSO

Envie de mieux comprendre le fonctionnement d'une association ?
De prendre des responsabilités dans votre structure ou d'en créer une ?

Une formation pensée par et pour les bénévoles, pour vous aider à :

- Gagner en confiance dans vos responsabilités
- Développer de nouvelles compétences
- Valoriser votre engagement dans votre parcours personnel, professionnel et associatif



Quelles sont les conditions d'accès ?

Vous devez être bénévole dans une association déclarée en France pour vous inscrire

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION



Elle est constituée des deux phases successives suivantes :

- une formation théorique encadrée par un responsable pédagogique ;
- le cas échéant, une formation pratique accomplie sous tutorat pédagogique.

CONTENUS DE LA FORMATION



I) LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique repose sur les principes fondamentaux de la vie associative et vise à transmettre les connaissances indispensables à l'exercice de responsabilités dans une association. Elle comprend :

- **un tronc commun de 20 heures**, obligatoire pour tous les participants ;
- **deux modules additionnels de 10 heures**, choisis par le candidat à la formation parmi 7 thématiques proposées.

La formation peut être suivie en présentiel, à distance (visioconférence) ou via l'auto-apprentissage en ligne, dans la limite de 25 heures maximum à distance. Le suivi des modules de formation fait l'objet d'attestations.

Le tronc commun se compose de cinq modules :

Module 1 : Comprendre le fait associatif : les bases essentielles :

- la loi 1901 : une liberté publique et contractuelle ;
- définition et structuration du projet associatif ;
- différences entre une association et d'autres formes d'organisation (coopératives, entreprises sociales, syndicats, etc.) ;
- chiffres clés, structuration du paysage associatif français et têtes de réseaux ;
- le rôle des associations comme acteurs du dialogue civil, et les lieux de dialogue ;
- relations entre associations, collectivités et Etat ;
- le réseau d'appui Guid'Asso.

Module 2 : Gouvernance et organisation : bien structurer son association :

- rôle et responsabilités des dirigeants associatifs ;
- obligations et responsabilités civile et pénale ;
- fonctionnement des instances décisionnelles (assemblée générale, conseil d'administration, etc.) ;
- démarches administratives : création, modification, dissolution ;
- élaboration des statuts et du règlement intérieur.

Module 3 : Finances associatives : maîtriser le budget et diversifier ses ressources :

- les principes comptables associatifs : méthodes comptables à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple) ;
- documents financiers clés : budget prévisionnel, plan de trésorerie, compte annuel dépenses/recettes ;
- financements publics : demandes de subvention et reporting financier, procédure fiscale (modalité de dons) ;
- financements privés : mécénat, sponsoring, crowdfunding.

Module 4 : Mobiliser et animer les acteurs de l'association :

- statuts et rôles des bénévoles, volontaires et salariés ;
- mobilisation, coordination et reconnaissance des bénévoles ;
- fonction employeur, les premiers pas ;
- le service civique, des missions différentes de l'emploi ;
- les procédés simplifiés d'emploi.

Module 5 : Compétence en matière de gestion de projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement :

- l'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement ;
- la communication autour de ce projet ;
- l'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet ;
- l'évaluation de ce projet.

LES CEMEA PROPOSENT LES MODULES ADDITIONNELS SUIVANTS :

2. Communication et visibilité : faire rayonner son association :

- élaboration d'une stratégie de communication efficace ;
- création d'outils numériques (site web, newsletters, réseaux sociaux, etc.) ;
- organisation d'événements et mobilisation du public ;
- relations presse et plaidoyer.

7. Fonction employeur dans une association :

- droits et obligations : cadre juridique, contrats de travail et conventions collectives applicables, déclarations sociales et obligations fiscales ;
- pratique du recrutement : fiches de poste, entretien, et intégration ;
- outils de l'emploi : groupement d'employeurs, gestion de la paie, etc. ;
- financements et aides à l'emploi associatif.

Les cinq autres modules additionnels possibles sur demande :

1. Réussir son projet associatif : de l'idée à l'action
3. Outils numériques et transition digitale
4. Associations et transition écologique : agir pour un impact positif
5. Dynamique collective et gestion des conflits
6. Développement territorial et partenariats locaux